

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE**  
**MRC DE PORTNEUF**

**PROCÈS-VERBAL** d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **09 avril 2024** à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillères :

Pascale Bonin

Conseillers : Jacquelin Goyette

Gilbert Dumas

Jérémy Martin

Était absent : Diane Blouin

Alain Lavoie

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur-général et greffier-trésorier

**1.1 Mot de bienvenue de la mairesse**

Madame la mairesse ouvre la séance et invite à un moment de réflexion.

**2024-04-050**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Gilbert Dumas

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec une modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2024-04-051**

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024**

Il est proposé par Jérémy Martin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024 tel que déposé.

Adoptée

2024-04-052

**1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2024**

Il est proposé par Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2024 tel que déposé.

Adoptée

**1.5 Rapport de la mairesse, des services et des comités**

2024-04-053

**1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2024**

**ATTENDU QUE** la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mars 2024.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 287,283.50\$

Adoptée

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution **2024-04-053** au montant de 287,283.50\$

---

Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

2024-04-054

**1.7 Autorisation de paiement** pour les frais d'adhésion ainsi que l'assurance juridique à **Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)** du directeur général, la somme est de 980\$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement à l'ADMQ s'élevant à 980\$ plus les taxes applicables

Adoptée

2024-04-055

**1.8 Renouveau du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) - Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada**

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période 2024-2028);

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**ATTENDU** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada o

**DE CONCLURE** dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028);

**D'AUGMENTER** les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

**DE N'AJOUTER** aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

**DE PERMETTRE** le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

**DE RENDRE** admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.

QUE cette résolution soit envoyée à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission aux intervenants concernés.

2024-04-056

**1.9 Autorisation de dépense à Techni-PC pour le renouvellement de la licence Fortinet au montant de 1,279.99\$ plus les taxes applicables**

Il est proposé par Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la dépense pour le renouvellement de la licence Fortinet au montant de 1,279.99\$ plus les taxes applicables

Adoptée

**1.10 Période de questions**

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-04-057

### 2.1 Nomination du directeur des incendies par intérim

**CONSIDÉRANT** l'absence pour une période indéfinie du directeur incendie du SISEM;

**CONSIDÉRANT** la responsabilité de ce poste et les tâches en lien avec celui-ci;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité SISEM;

Il est proposé par Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**NOMMER** M. Michel Bédard, directeur incendie par intérim pour la période d'absence du directeur incendie;

**AUTORISER** l'ajustement du taux horaire relatif à cette affectation temporaire;

**AUTORISER** l'ajustement de l'horaire de travail jusqu'à 40 heures par semaine.

Adoptée

## 3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-04-058

### 3.1 Autorisation de dépense à Scierie Welsh et Fils Inc pour l'achat de bois de pont couvrant une surface de 22x65 au montant de 6292\$ plus transport et taxes applicables

Il est proposé par Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la dépense pour l'achat de bois de pont au montant de 6292\$ plus transport et taxes applicables

Adoptée

2024-04-059

### 3.2 Autorisation de dépense à Entreprise électrique P. Boucher Inc pour l'achat de 2 lampadaires au montant de 1,930.00\$ plus les taxes applicables

Il est proposé par Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la dépense pour l'achat de 2 lampadaires au montant de 1,930.00\$ plus les taxes applicables

Adoptée

2024-04-060

**3.3 Autorisation de paiement à Les pompes MC le remplacement de la pompe du puit principal (P1) au montant de 5244.29\$ plus les taxes applicables**

Il est proposé par Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** le paiement pour le remplacement de la pompe au puit principal au montant de 5244.29\$ plus les taxes applicables

Adoptée

2024-04-061

**3.4 Autorisation de paiement du versement du mois de avril 2024 à Transport Alain Carrier pour la somme de 51 072,84 \$, selon le contrat de déneigement en vigueur.**

Il est proposé par Jérémy Martin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'EFFECTUER** le paiement pour le déneigement tel qu'il est stipulé dans l'entente entre le fournisseur et la municipalité.

Adoptée

## **4. URBANISME**

**4.1 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 538-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de prévoir des modalités particulières visant à encadrer l'utilisation de conteneur à des fins structurales**

Est par la présente donné par le conseiller Pascale Bonin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un premier projet de règlement numéro 538-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de prévoir des modalités particulières visant à encadrer l'utilisation de conteneur à des fins structurales sera déposé

2024-04-062

**4.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 538-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de prévoir des modalités particulières visant à encadrer l'utilisation de conteneur à des fins structurales**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement de Zonage* numéro 435-14 est entré en vigueur le 9 octobre 2014 et que le conseil municipal peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été adressée à la Municipalité afin de modifier le *Règlement de zonage* numéro 435-14 dans le but de permettre l'utilisation de conteneur à des fins structurales;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme a formulé un avis favorable au conseil relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire modifier les normes afin d'encadrer l'utilisation des conteneurs à des fins structurales;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 9 avril 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la municipalité adopte le premier projet de règlement numéro 538-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de prévoir des modalités particulières visant à encadrer l'utilisation de conteneur à des fins structurales

#### **4.3 Avis de motion du projet de règlement numéro *RMU-2021 A modifiant le chapitre 3 – Dispositions relatives aux animaux***

Est par la présente donné par le conseiller Jérémy Martin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un projet de règlement numéro *RMU-2021 A modifiant le chapitre 3 – Dispositions relatives aux animaux* sera déposé

2024-04-063

#### **4.4 Adoption du projet de règlement numéro *RMU-2021A modifiant le chapitre 3 – Dispositions relatives aux animaux***

**CONSIDÉRANT QUE** la SPA de Québec dessert le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

**ATTENDU QU'**il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le projet de règlement numéro *RMU-2021A modifiant le chapitre 3 – Dispositions relatives aux animaux*

Adopté

**4.5 Avis de motion du projet de règlement numéro 539-24 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 431-14 de manière à ajouter la cartographie des îlots de chaleur urbains et décrire toutes mesures permettant d'atténuer ce phénomène**

Est par la présente donné par le conseiller Gilbert Dumas qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un projet de règlement numéro 539-24 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 431-14 de manière à ajouter la cartographie des îlots de chaleur urbains sera déposé

2024-04-064

**4.6 Adoption du projet de règlement numéro 539-24 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 431-14 de manière à ajouter la cartographie des îlots de chaleur urbains et décrire toutes mesures permettant d'atténuer ce phénomène**

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan d'urbanisme numéro 431-14 est entré en vigueur le 9 octobre 2014 et que le conseil municipal peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 67 a modifié l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin que toutes les municipalités identifient à leur plan d'urbanisme les parties de leur territoire qui sont peu végétalisées, très imperméabilisées ou sujettes aux îlots de chaleur urbain et qu'elles prévoient des mesures permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion dudit règlement a été donné lors de la séance régulière du 9 avril 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le projet de règlement numéro 539-24 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 431-14 de manière à ajouter la cartographie des îlots de chaleur urbains et décrire toutes mesures permettant d'atténuer ce phénomène

Adoptée



5. **LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ**
6. **CORRESPONDANCE**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Pascale Bonin de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 19 :40 heures

---

Danielle Ouellet,

---

Michel Pelletier, Directeur général et  
greffier-trésorier